

Maria BOLZINGER Secrétaire départementale
Perrine DETOEUF et Frédéric LESNE Secrétaires Adjointes
Alain DESRIVIERES Trésorier

Contactez votre section des Yvelines du SNES (le S2) :

Pourquoi ?

- Pour obtenir les renseignements et les informations dont vous avez besoin.
- Pour demander notre aide en cas de difficultés, notamment avec votre administration locale, l'inspection académique ou le rectorat.
- Pour nous tenir régulièrement au courant de la situation dans votre établissement.
- Pour nous informer des initiatives, démarches menées par votre section d'établissement (le S1)
- Pour animer la vie syndicale ou monter une section syndicale dans votre établissement.

Comment ?

Adresse : 24 rue Jean Jaurès 78190 TRAPPES
Tel : 01 30 51 79 57
Fax : 01 30 51 28 66
e-mail : snes78@versailles.snes.edu

Quand ?

Lundi 9h – 12h
Mercredi 13h30 – 16h30
Jedi 14h – 17h
Vendredi 14h – 17h

N'hésitez pas à nous envoyer un courrier électronique ou à laisser un message sur le répondeur, relevés quotidiennement. N'oubliez pas de préciser votre nom, votre téléphone, votre discipline et catégorie.

Si vous souhaitez nous rencontrer, prenez contact par téléphone avant de vous déplacer.

CPE et vie scolaire

Michel CHASTAN

Lycée St Exupéry , Mantes Tel : 01 30 63 21 27

Les militants du SNES viennent dans votre établissement à votre demande

Pourquoi ?

- Pour vous aider à animer l'heure mensuelle d'information syndicale
- Pour préparer un Conseil d'administration et vous aider à étudier les documents (budgets, DGH)
- Pour organiser un stage de formation syndicale d'une journée, avec les collègues de l'établissement.

Comment ?

Si l'une de ces propositions peut vous être utile, n'hésitez pas à contacter la section départementale qui organisera avec vous l'intervention d'un membre du Bureau.

Le SNES Yvelines représente et défend les personnels :

- **Au Comité Technique Paritaire Départemental (CTPD)**
(Dotation horaire des Collèges et lycées, projet d'établissement, créations et suppressions de postes d'enseignants et vie scolaire)
- **Au Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN)**
(budget des Collèges, constructions scolaires, travaux, sectorisation)
- **Aux commissions de réforme**
(prise en charge et suivi des accidents du travail)
- **Au CHSD**
(comité d'hygiène et de sécurité départemental)
- **Au CDAS**
(comité départemental d'action sociale, aide sociale aux personnels)

IUFM, site de St Germain Bât D

Permanences jeudi et vendredi 12h15 à 13h30.
Assurées par **Marie-Louise BILLY, Maria BOLZINGER et Frédéric LESNE**

Des informations départementales régulièrement sur les sites :
www.fsu-sd.org/78/ et www.versailles.snes.edu (nouvelles du 78)